



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

VILLE
DE
CHÂTEAUROUX

Délibération n°2020-256 du 15 déc. 2020

Le mardi 15 décembre 2020, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à l'Hôtel de ville, par convocation en date du 9 décembre 2020 et sous la Présidence de M. Gil AVEROUS, Maire, a délibéré.

La délibération affichée

le :

16 DEC. 2020

et transmise à la Préfecture

le :

18 DEC. 2020

est exécutoire

le :

18 DEC. 2020

Présents (40) : M. Gil AVEROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, M. Damien NOEL, Monsieur Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Mme Lucie MOREAU, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Excusé(s) (3) : M. Christophe BAILLIET ayant donné procuration à M. Michel GEORJON, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Nahima KHORCHID ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI.

8 : Budget primitif 2021 - Budget annexe lotissement communal la Loge de la commune de Châteauroux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2020 ;

Il vous est proposé d'arrêter le budget prévisionnel 2021 du budget annexe lotissement communal La loge à 155 292,70 € en dépenses et à 200 654,00 € en recettes.

Les travaux de ce lotissement ont été réalisés en grande majorité sur l'exercice 2018 et finalisés en 2019. La commercialisation des terrains a été lancée en 2019. Le montant prévisionnel de la cession de 3 lots est estimé à 100 327,00 € HT (lots 1, 3 et 7).

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	0 €	100 327,00 €
Mouvements d'ordre	100 327,00 €	0 €
Total mouvements budgétaires	100 327,00 €	100 327,00 €

Les mouvements réels en recettes de fonctionnement correspondent au montant HT estimé des cessions.

Les mouvements d'ordre en dépenses de fonctionnement correspondent à :

- La sortie du stock des terrains vendus à hauteur de 98 340,00 € ;
- Le virement à la section d'investissement à hauteur de 1 987,00 €.

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	54 965,70 €	0 €
Mouvements d'ordre	0 €	100 327,00 €
Total mouvements budgétaires	54 965,70 €	100 327,00 €

Les mouvements réels en dépenses d'investissement correspondent au remboursement de l'avance versée par le budget principal.

Les mouvements d'ordre en recettes d'investissement correspondent à :

- La sortie du stock des terrains vendus à hauteur de 98 340,00 € ;
- Le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1 987,00 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce budget primitif 2021 du budget annexe lotissement communal La Loge.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

A Châteauroux, le 17 décembre 2020



Le Maire,

Gil Avérous